

DEPARTEMENT DE L'AIN

MAIRIE DE DAGNEUX

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du CCAS

Nombres de membres : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ
à DIX HUIT HEURE

Afférents au C.A : 12

En exercice : 12

Qui ont pris part à la
délibération : 10

SEANCE DU 11 JUIN 2025

N°61 Le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe Péguet, Président du CCAS

PRESENT(E)S : Mesdames Danielle BERNARD, Isabelle SAUVEYRE, Geneviève
GUERIN, Christine Seigner, Messieurs Bernard SIMPLEX, Jean-Paul TRONCHON,
Jean-Marc VIGNE, Christian CHEVALIER, Christian VIRET, Jean-Christophe
PEGUET

ABSENT : Nathalie Stevenon, Aurélie Richard

Objet : Téléalarme

VU les tarifs appliqués par la mutualité de l'Ain

CONSIDERANT que le CCAS subventionne à 50% la facture de téléalarme sans restriction

CONSIDERANT que les options devraient être à la charge des abonnés

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le remboursement des 2 tarifs de base

Soit 29.50€ avec la box wifi

34.50€ sans la box wifi

Les options ne seront plus prises en charge par le CCAS à partir du 11 juin 2025

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,

Les jour, mois et an que dessus.

Le Président : Jean-Christophe PEGUET

Publication faite le :

